

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4308**

commune (s) : Lyon 4° - Caluire et Cuire

objet : Rives de Saône - Aménagement du chemin nature - Travaux lot n° 3 : ouvrages fluviaux et structures métalliques - Travaux lot n° 5 : génie végétal confortement de berges - Autorisation de signer 2 avenants n° 1 aux marchés publics

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 10 juin 2013****Décision n° B-2013-4308**

commune (s) : Lyon 4° - Caluire et Cuire

objet : **Rives de Saône - Aménagement du chemin nature - Travaux lot n° 3 : ouvrages fluviaux et structures métalliques - Travaux lot n° 5 : génie végétal confortement de berges - Autorisation de signer 2 avenants n° 1 aux marchés publics**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 31 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décisions n° B-2012-3159 et B-2012-3161 du 26 mars 2012, le Bureau a autorisé les signatures des marchés publics de travaux pour l'aménagement du chemin nature sur les communes de Lyon 4° et Caluire et Cuire, dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône.

Le marché lot n° 3 : ouvrages fluviaux a été notifié sous le numéro 2012-482 le 18 mai 2012 au groupement d'entreprises Segex/ECMB SAS Framatec, pour un montant de 2 328 882 € HT, soit 2 785 342,88 € TTC.

Le marché lot n° 5 : génie végétal confortement de berges a été notifié sous le numéro 2012-491 le 21 mai 2012 à la société Geco Ingénierie, pour un montant de 639 159,20 € HT, soit 764 434,41 € TTC.

Dans le cadre du marché du lot n° 3 précédemment cité, il est nécessaire de recourir à un avenant pour prendre en compte la réalisation de prestations supplémentaires suivantes relatives à :

- des aléas liés au contexte géotechnique différents de celui évalué en phase conception et qui nécessitent la modification des systèmes de fondation et de construction de plusieurs ouvrages fluviaux,
- un aléa hydrologique qui, en raison de l'accumulation de périodes de crues du fleuve depuis octobre 2012, a très souvent interrompu les travaux fluviaux et a donc entraîné des surcoûts d'immobilisation.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 213 245,60 € HT, soit 255 041,73 € TTC, porterait le montant total du marché à 2 542 127,60 € HT, soit 3 040 384,61 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 9,16 % du montant initial du marché.

Dans le cadre du marché du lot n° 5 précédemment cité, il est nécessaire de recourir à un avenant pour prendre en compte la réalisation de prestations supplémentaires suivantes relatives à :

- un aléa lié à des mesures contenues dans le dossier du comité national de protection de la nature (CNPN) imposant des préconisations de protection d'espèces faunistiques et floristiques,
- un aléa géotechnique qui nécessite des travaux de sécurisation du cheminement à la suite de la modification du système de fondation d'un ouvrage fluvial.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 94 793,63 € HT, soit 113 373,18 € TTC, porterait le montant total du marché à 733 952,83 € HT, soit 877 807,58 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 14,83 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 31 mai 2013, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### **DECIDE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'avenant n° 1 au marché du lot n° 3 conclu avec le groupement d'entreprises Segex/ECMB SAS Framatec, pour l'aménagement du chemin nature à Lyon 4° et Caluire et Cuire, dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône.

Cet avenant, d'un montant de 213 245,60 € HT, soit 255 041,73 € TTC, porte le montant total du marché à 2 542 127,60 € HT, soit 3 040 384,61 € TTC,

b) - l'avenant n° 1 au marché du lot n° 5 conclu avec la société Geco Ingénierie pour l'aménagement du chemin nature à Lyon 4° et Caluire et Cuire dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône.

Cet avenant, d'un montant de 94 793,63 € HT, soit 113 373,18 € TTC, porte le montant total du marché à 733 952,83 € HT, soit 877 807,58 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdits avenants.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée sur l'opération n° OP27O2076, le 17 octobre 2011 pour la somme de 8 270 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.**